



CAMP DE

JOUR

LA DORÉ

Les Mini-Loups



Guide du parent  
2023

# Camp de jour 2023

Les Mini-Loups



Dans le présent document, le genre masculin est utilisé au sens neutre et désigne les femmes autant que les hommes.

## **SAISON ESTIVALE 2023**

6 semaines du 26 juin au 4 août 2023  
Camp de jour : **225\$ incluant les sorties**

Une semaine optionnelle du 7 au 11 août **60\$**

Service de garde : Coût : 20\$/enfant et 30\$/famille par semaine

**Aucun remboursement de sera effectué après le 30 juin 2023.  
Seulement 75% du montant total sera remboursable.**

**Aucun enfant ne sera accepté si la facture  
n'est pas payée en entier le 26 juin 2023.**

## Horaire :

Du lundi au vendredi  
Camp de jour de 9h à 15h  
Service de garde de 8h à 9h et 15h à 17h

## Les Sorties

La programmation vous sera communiquée dans les prochains jours et une demande d'autorisation de sortie vous sera envoyée dans la première semaine du camp de jour.

Les sorties se font tous au tour du Lac-St-Jean et en autobus scolaire.  
Une demande d'autorisation de sortie vous sera envoyée

## Les locaux

Le camp de jour sera principalement situé dans le Complexe sportif et le gymnase.  
Le groupe sera divisé en deux catégories 5 à 7 ans et 8 à 11 ans.

## SERVICE DE GARDE

Pour utiliser le service de garde, **il est obligatoire d'avoir préalablement acheté un abonnement via Sport Plus.** Forfait à la carte : 20\$/enfant et 30\$/famille par semaine. Une liste des présences sera donnée aux animatrices à chaque semaine.

## PROGRAMMATION (À VENIR)

Camp de jour 2023				
Lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
26	27	28	29	30
3	4	5	6	7
10	11	12	Activité Panda de 13h à 15h 13	14
17	18	19	20	21
24	Journée IGA Place de la Traversée 10h à 15h 25	26	27	28
31	1	2	3	4
7	8	9	10	11

Les activités seront à 90% du temps à l'extérieur, il sera important **d'habiller vos enfants en conséquence dépendamment de la température.**

## 1. Importance de ce guide

Ce guide a été conçu afin de répondre à toutes vos interrogations concernant le camp de jour. Si vous avez d'autres questions après la lecture de ce guide, n'hésitez pas à contacter la responsable pour plus d'informations en composant le (418) 256-3545 option 2225 par courriel à [coordo@ladore.ca](mailto:coordo@ladore.ca). Si vous avez des commentaires ou suggestions, n'hésitez surtout pas à nous en faire part, car vos remarques permettent d'améliorer notre service, et ce, au bénéfice de vos enfants.

## 2. Les lieux fréquentés

Tous les groupes d'âge fréquentent les lieux suivants, de là, l'importance d'avoir de bonnes espadrilles:

- Complexe sportif
- Sentiers plein air
- Espaces autour du Complexe sportif
- Cour arrière et avant de l'École de Maria-Goretti
- Terrain de soccer
- Moulin des Pionnier

Le matin arrivée au Complexe sportif à 8h salle au 2<sup>e</sup> étage.

Le soir départ du gymnase porte du même côté que l'entrée du complexe sportif.

## 3. Horaire

Question d'être équitable avec tous, **nous devons demander un montant de 5\$ pour les enfants qui restent plus tard que 15h05 n'étant pas inscrits au service de garde.**

Si votre enfant ne vient pas au camp de jour une journée, vous n'avez pas à le signaler. Toutefois, il serait apprécié de le mentionner aux animateurs la veille. Un groupe Messenger est réservé aux parents du camp de jour pour que nous puissions vous donner de l'information.

🕒 Vous devrez obligatoirement acheter une semaine de service de garde sur Sport Plus sur le site <https://www.ladore.ca/> ou vous présenter directement à la Municipalité. Ce service proposera différents jeux dans lesquels vos enfants s'amuseront.

- 🕒 **Toutes les règles du camp de jour s'appliquent au service de garde.**
  - Contrôle des départs à la fin de la journée
  - Mesure disciplinaire

### Exemple de journée régulière

Heure	Activités
8h	Service de garde
9h	Rassemblement
9h15	Début des activités
10h15	collation
10h30	Retour aux activités
11h30	Dîner
12h30	Reprise des activités
14h15	collation
14h30	Retour aux activités
15h	Fin du camp de jour

#### 4. Boîte à lunch

Comme vos enfants demeurent au camp de jour toute la journée, il est primordial que vous leur fournissiez de quoi tenir durant toutes leurs activités.

- Une bouteille d'eau froide (Petit truc, faites-la congeler la veille à moitié pleine elle conservera sa fraîcheur);
- Nourriture santé, c'est-à-dire de bonnes collations (exemple; fruits, barre tendres, compotes de fruits, fromages, carottes, etc.) et un repas principal.

\*\*\*Nous avons des micro-ondes\*\*\*

- Puisque aucune boîte à lunch ne pourra être réfrigérée, utilisez un «**ICE PACK**», il permet de garder le lunch au frais pendant une partie de la journée.

Lorsqu'il annonce une journée chaude prévoir un dîner froid au cas où nous allons faire un pique-nique cette journée même si elle n'est pas prévue à horaire

- Pas de contenant de verre (la sécurité avant tout).
- **Nous ne vérifions pas le contenu de chacune des boîtes à lunch** mais nous interdisons le partage de nourriture pour éviter les risques d'allergie. Nous n'avons pas non plus de politique sur ce que doit contenir la boîte à lunch de votre enfant. Vous êtes libre d'y mettre ce vous désirez, en autant qu'il ait suffisamment de nourriture pour passer la journée. Nous avons quand même connaissance de leur contenu. Au camp de jour, on bouge beaucoup, certains ont des faims de loups (pas de mini-loups☺)

#### 5. Communication

Les appels téléphoniques ne sont pas autorisés sauf pour une raison valable. Si vous devez joindre votre enfant ou que ce dernier doit vous joindre, vous devrez communiquer avec la Municipalité de La Doré aux 418-256-3545 options 2225 ou 2221 et nous ferons le message pour vous.

Pour les absences, il serait apprécié mais non obligatoire d'avertir les animateurs la veille ou de le signaler le matin même en laissant un message sur la boîte vocal de la coordonnatrice ou par courriel au [coordo@ladore.ca](mailto:coordo@ladore.ca) ou [info@ladore.ca](mailto:info@ladore.ca) (418) 256-3545 p.2225 ou p.2221. **Aucun message ne sera pris sur la page facebook.** Nous traiterons les informations qui nous parviennent par courriel ou téléphone seulement. Un groupe messenger sera mis en place en remplacement de la page facebook.

**Important :** Nous transmettons l'information à la personne qui vient chercher l'enfant. C'est votre

**responsabilité d'aviser l'autre parent des informations pertinentes** concernant votre enfant et les activités prévus au camp de jour.

## **6. Contrôle des départs à la fin de la journée**

Le départ des enfants est contrôlé de la façon suivante afin d'éviter de malheureuses situations:

À 15h00, les personnes autorisées à venir chercher votre enfant sont **seulement** celles que vous aurez inscrites sur la fiche d'inscription. **Donc, il sera important que le nom du père, de la mère et des personnes autorisées soient inscrits sur cette fiche.** Si une autre personne autre que celles inscrites sur la fiche d'inscription devait venir chercher vos enfants, **vous devez nous en aviser, sinon nous refuserons de laisser partir vos enfants avec cette personne, et ce, même si vos enfants la connaissent très bien.**

Les parents devront eux aussi se soumettre à cette procédure, car vous comprendrez qu'il sera impossible pour la personne responsable du service de garde de connaître tous les parents de tous les enfants, surtout au début du camp de jour.

Vos enfants seront autorisés à partir à pied ou à bicyclette à 15h00 **seulement si vous l'avez indiqué sur la fiche d'inscription.**

## **7. Habillement**

Chandail officiel : Il y aura des chandails cette année mais nous les donnerons sur place seulement les journées de sortie et nous les récupérerons à la fin de la journée donc il n'y aura pas de coût supplémentaire.

### **OBJETS PERDUS**

Des bacs prévus à cet effet se trouvent sur place. À la fin des camps, les objets perdus non réclamés seront remis à des oeuvres de charité. Les camps de jour se dégagent de toute responsabilité en cas de vol, perte ou bris.

### **IDENTIFICATION DU MATÉRIEL**

Il est fortement recommandé de bien identifier le matériel et les vêtements de vos enfants afin d'éviter de nombreux objets perdus ou volés.

#### **Matériels acceptés :**

Culotte courtes à mi-cuisse

Gilet à manches courtes, si camisole, pas de bretelles spaghetti

Coton ouaté

Vêtements de sport

Espadrilles (évités les sandales, s'il fait chaud, placez leurs sandales dans leur sac-à-dos)

Casquette et/ou foulard de tête

Maillot de bain, casque et serviette de bain (**avoir dans son sac à tous les jours**)

## Crème solaire

Imperméable et/ou parapluie (en cas de pluie).

### Porter une attention particulière :

- Jupe et robe (**avec legging ou culotte courte en dessous**)
- Sandales (placer les sandales dans leur sac-à-dos)

### À tous les jours j'apporte

- Un lunch avec 2 collations (*Attention à la conservation des aliments*)
- De la crème solaire en vaporisateur OBLIGATOIRE** pour chaque enfant
- Un chapeau ou une casquette
- Une bouteille d'eau
- Mon maillot de bain et ma serviette
- Veste de flottaison (si besoin)

Si votre enfant nécessite des besoins particuliers il est très important d'en faire part à la coordonnatrice. C'est renseignement seront gardé confidentiel et divulgué si nécessaire à l'animatrice responsable de votre enfant. Exemple : prise de médicament, suivi particulier à l'école, propreté, etc.

## PROTECTION SOLAIRE

Nous recommandons le port d'une casquette afin de protéger le visage et la tête des coups de soleil.

Il est de la responsabilité des parents **d'appliquer la crème solaire avant l'arrivée de l'enfant** au camp. Ensuite, l'enfant appliquera, **seul** sa crème solaire. Les moniteurs verront à l'application de la crème solaire à l'heure du dîner ou au besoin selon la température.

Nous vous suggérons fortement la lotion et/ou crème solaire en vaporisateur. Ce qui facilite l'application auprès des enfants et évite le contact physique avec le moniteur. Il est important de bien identifier la crème solaire au nom de votre enfant.

### Matériels interdits:

- **Tout appareil électronique (en tout temps)**
- Vêtements aux messages négatifs (allusion à l'alcool, aux drogues, à des messages obscènes ou violents);
- Gilet court (bedaine).
- couteau et canif

N.B.: Si votre enfant arrive habillé de telle sorte, les mesures disciplinaires entreront en vigueur.

Merci d'identifier TOUT le matériel de vos enfants, ce petit geste pourrait vous éviter bien des recherches dans les objets perdus. (Les objets perdus et retrouvés seront placés à l'accueil.)

## Aucun argent de poche

### 8. Mesures disciplinaires

Au camp de jour, il y a un Code de vie que tous les participants doivent respecter.



Afin de mettre en place un milieu de vie sain et sécuritaire pour tous, le camp de jour municipal fait la promotion et voit à l'application d'un code de vie, et fournit à son personnel un code de comportement. Ces codes de conduite visent à préserver l'intégrité des participants, du personnel et du milieu.

#### Code de vie :

Applicable à l'ensemble des participants, clients et membres du personnel. Il prône les valeurs du respect et de la non-violence dans le langage et les gestes. Le code de vie est présenté verbalement et par écrit aux participants, clients et membres du personnel, et affiché dans le milieu.

- J'écoute et mets en application les consignes et les règles de mon animateur et du camp de jour;
- Je fais attention aux lieux et j'utilise le matériel qui m'est prêté avec précaution.
- J'utilise un langage respectueux en tout temps.
- Je respecte les autres autour de moi : mes amis, les animateurs, la direction et toutes autres personnes.
- J'évite de bousculer les autres et de me chamailler.
- J'utilise de bons gestes et j'emploie de bons mots lorsque je m'adresse aux autres.

#### Code de comportement :

Applicable au personnel, il indique les attitudes et façons de faire dans différentes situations. Le code de comportement est présenté verbalement et par écrit aux membres du personnel et peut servir de référence pour l'évaluation du personnel.

- Je respecte et protège l'intégrité physique et psychologique des enfants (interdiction de la violence physique ou verbale).
- Je respecte et protège l'intimité de l'enfant : je ne fais aucun geste ou activité à caractère sexuel ou violent, et ne fais aucune action seul avec l'enfant sans témoin.
- J'utilise un langage et un ton adéquats et adaptés à l'emploi.
- Je m'engage à respecter les limites établies par le code vestimentaire.
- Je respecte les valeurs et façons de faire des parents; je suis accueillant à leur égard et je les informe.



## Procédures d'intervention

Afin de maintenir un milieu de vie sain et sécuritaire pour tous, des procédures sont mises en œuvre et des sanctions sont prévues pour encadrer et gérer avec cohérence les interventions consécutives au non-respect des codes en vigueur.

Le camp de jour fonctionne avec un système de billet (jaune et rouge).

Étapes d'intervention pour un participant :

**1<sup>ère</sup> intervention** : Avertissement verbal par l'animateur.

**2<sup>e</sup> intervention**: Rencontre avec la coordonnatrice, l'enfant et l'animatrice. Les parents sont avisés.

**3<sup>e</sup> intervention**: Rencontre avec la coordonnatrice, l'enfant et l'animatrice. Les parents sont avisés, des conséquences suivront.

En début de camp de jour, chaque enfant à une animatrice attitré. Elle sera responsable des suivis.

### Billet jaune

- Un enfant recevra un billet jaune pour un manquement aux règles de vie du camp de jour qui ne sont pas en lien avec la violence.
- Le comportement est indiqué sur le billet de manquement.
- **3<sup>e</sup>** billet jaune résulte à un billet rouge

### Billet rouge

- Un enfant recevra un billet rouge pour un manquement relatif à la violence (physique ou verbale) ou conséquence d'un 3<sup>e</sup> billet jaune.
- Le comportement est indiqué sur le billet de manquement.

Après **2 billets rouges**, l'enfant pourrait être suspendu pour une période à déterminer selon le comportement. La décision sera prise par la coordonnatrice aux loisirs.

Dans l'application de la suspension, l'âge du participant et le contexte seront pris en considération.

En tout temps, un enfant présentant un comportement inadéquat peut se voir refuser la participation à une activité spéciale. Selon la gravité du problème, certaines mesures disciplinaires peuvent être accélérées.

Le parent devra venir chercher immédiatement son enfant s'il met sa sécurité, celle d'un autre enfant ou celle d'un animateur en danger (bagarre, agressivité, fugue, alarme de feu, etc.).

## 9. Formation du personnel versus la sécurité

Nos animateurs possèdent une formation en secourisme et portent toujours sur eux (ou à

## **proximité) une trousse de premiers soins.**

Ils peuvent rejoindre la direction en tout temps. De plus, nos animateurs ont suivi une formation en loisir d'été leur permettant d'être sensibilisés à l'animation auprès des jeunes et aux soucis que les parents pourraient avoir face à leur travail. Les animateurs sont au courant des maladies, allergies ou particularités que votre enfant pourrait avoir, *si vous l'avez indiqué sur le formulaire d'inscription*. Si nous devons administrer un quelconque médicament à votre enfant, vous devez remplir une fiche spéciale nous autorisant à le faire. Vous devrez remplir cette fiche lors de votre inscription dans notre service.

À la piscine ou à la plage, en plus des animateurs, vos enfants sont surveillés par des professionnels de la sécurité aquatique, soit les surveillants sauveteurs qui sont formés par la Société de Sauvetage.

Lors des sorties, si vous souhaitez accompagner votre enfant (même avec un autre de vos enfants non-inscrit au camp de jour), communiquez avec la coordonnatrice en loisirs pour aviser et payer (si nécessaire) votre participation.

### **10. État de santé**

En temps régulier nous demandons aux parents de garder les enfants ayant des problèmes de santé comme la toux, les maux de tête ou de ventre. En cas de malaise ou plainte, l'enfant sera retourné à la maison.

### **11. Relevé 24**

Le relevé 24 est un formulaire que notre organisation doit obligatoirement remplir. Ce dernier est déductible d'impôt pour les frais de garde d'enfants. Nous vous remettons un relevé 24 par famille. Celui-ci contient tous les renseignements dont le gouvernement a besoin, c'est pourquoi nous vous demandons le numéro d'assurance sociale (NAS) du parent payeur. Nous vous remettons en février une copie de relevé 24 qui sera remis à la personne qui émet le paiement.

*Nous vous souhaitons, à vous et à vos enfants, un bel été en notre compagnie!*

Je confirme avoir pris connaissance du document du Guide du parent 2023 et je m'engage à respecter et appliquer les règles et codes de vie du camp jour des Mini-loups à Doré.

Date :

Nom de l'enfant :

---

Signature de l'enfant :

---

Nom du parent :

---

Signature du parent :

---

Numéro d'assurance social du parent pour la déclaration :

---



Toute l'équipe du camp de jour vous remercie de faire prendre connaissance du code de vie à votre enfant et vous remercie de votre collaboration. Nous espérons que ce document répond à vos questions.

Vos commentaires sont importants pour nous !!! N'hésitez pas à nous en faire part tout au long de l'été!

Nous vous promettons de faire tout en notre pouvoir pour que votre enfant passe un été **inoubliable**.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous souhaitons un magnifique été!